REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juin 2018

Rapport n° 18-04-11

MISE À DISPOSITION, ENTRETIEN-MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LONGUE DURÉE PAR LE SYNDICAT DE TRANSPORT ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le syndicat des transports d'Île-de-France « Île-de-France Mobilités » souhaite lancer un service public de location de vélos à assistance électrique sur le territoire de l'Île-de-France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos est prévu au plus tard en septembre 2019.

Le service prendra la forme d'une concession de service public. La procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant est lancée par Île-de-France mobilité et intègre la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

La mise en place du service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités. Il n'y aura pas de station physique comme cela peut être le cas pour des services de vélos en libre-service et donc pas de mobilier urbain à installer.

Île-de-France Mobilités veillera à ce que les lieux de mise à disposition du futur service soient répartis sur l'ensemble de l'Île-de-France, afin que chaque francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Les lieux précis d'implantation du service dépendront du résultat de la mise en concurrence et des partenaires sur lesquels s'appuiera l'exploitant. L'ensemble des Franciliens devra pouvoir accéder au service à une distance et une durée raisonnable de son lieu d'habitation. Toutefois, il n'y aura pas de point de commercialisation dans toutes les communes d'Île-de-France.

La location se fera sur de longues durées (plusieurs mois). Il n'y aura aucune location à l'heure, la journée ou la semaine. L'usager sera responsable du vélo qu'il aura loué pendant la durée de location. L'abonnement sera non renouvelable permettant ainsi d'inciter à l'achat d'un vélo personnel en fin de location.

Île-de-France Mobilités sollicite donc l'accord de la commune avant le 31 juillet 2018 pour l'intégrer à la réflexion.

Il vous est par conséquent demandé d’autoriser le Maire à donner son accord pour la mise en place d’un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Leu-la-Forêt.

La Commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier, réunie le 5 juin 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORÊT (VAL D'OISE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 juin 2018

Délibération n° 18-04-11

MISE À DISPOSITION, ENTRETIEN-MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UN SERVICE PUBLIC DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LONGUE DURÉE PAR LE SYNDICAT DE TRANSPORT ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

Le conseil municipal
Vu le Code des transports, notamment son article L. 1241-1,
Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la commune de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France,
Vu l'avis favorable de la Commission Développement durable, cadre de vie, groupes de quartier et domaine forestier réunie le 5 juin 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de donner son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de Saint-Leu-la-Forêt.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET